

Conditions générales de réparation

Version avril 2022

www.leucatevoilerie.com est un service de Leucate Voilerie.

Leucate Voilerie est le nom commercial des l'Entreprises Individuelles Christophe Perraudin, Franck Glowick et Samuel Delcominette.

Siège social : 14 Zone Activités, 11370 Leucate

SIRET : 413 095 902 00032

SIRET : 39396049700039

SIRET : 90302282000018

Tél: 04 68 48 83 59

Tél: 06 21 43 06 33

Courriel: leucatevoilerie@gmail.com

Année de création : 2005

ARTICLE 1 CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de réparation détaillent les activités droits et obligations des l'Entreprises Individuelles Christophe Perraudin, Franck Glowick, et Samuel Delcominette sous le nom commercial Leucate Voilerie (ci-après **Leucate Voilerie**) et de tout client, consommateur ou professionnel, dans le cadre de réparations proposées sur le site internet www.leucatevoilerie.com ou en atelier (entre-autres : kitesurf, wingfoil, bateau, windsurf, char à voile, parapente, ou et tout accessoire de ce matériel ou autre sport aérotracté ou autre sport de glisse). Toute(s) prestation(s) accomplie(s) par Leucate Voilerie implique(nt) donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de réparation et la non-application des conditions générales du client de Leucate Voilerie, si existantes.

Le client reconnaît avoir eu la possibilité de prendre connaissance des conditions générales avant la prestation en atelier ou via le site internet www.leucatevoilerie.com et avoir compris la portée des présentes conditions générales.

Leucatevoilerie se réserve la possibilité de les adapter ou de les modifier à tout moment. Les conditions générales de réparation applicables sont celles en vigueur au jour de la date d'acceptation du devis et prévalent sur toutes versions antérieures ou postérieures.

ARTICLE 2 PRESTATIONS EFFECTUEES

Tout devis ou listing établi par Leucate Voilerie est réalisé sur la base des seules informations communiquées par le client et avant examen détaillé du matériel par Leucate Voilerie. Il s'agit donc d'un devis estimatif susceptible d'être modifié après examen plus approfondi du matériel, ou lors de la réparation. En effet, certaines prestations nécessitent que des pièces soient déposées pour déterminer avec certitude les références de pièces et la main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux.

Tout devis ou listing établi par Leucate Voilerie est communiqué dans le seul but d'informer le client du coût estimé de la réparation du matériel envisagé et à effectuer par Leucate Voilerie. Il ne peut en aucun cas faire l'objet d'une autre utilisation ou communication quelle qu'elle soit par le client ou d'une transmission à des tiers, sauf accord exprès et écrit de Leucate Voilerie, dans les limites prévues par ledit accord.

Leucate Voilerie s'engage à réaliser les prestations et travaux inscrits sur le devis sauf cas de force majeure, ou impossibilité de se procurer les pièces nécessaires.

Leucate Voilerie n'est pas responsable des majorations de prix que lui imposerait ses propres fournisseurs et qu'elle estimerait devoir répercuter sur le client.

Leucate Voilerie informe le client si le montant des réparations excède la valeur du matériel en réparation.

Leucate Voilerie se réserve le droit de refuser d'exécuter la prestation en cas d'installation de produits non homologués, de produits d'occasions et, plus largement, dans le cas où la prestation ne peut pas être réalisée dans les règles de l'art.

ARTICLE 3 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Si, au cours de la prestation, il s'avère que des travaux supplémentaires (liés à la prestation demandée ou à la sécurité) doivent être réalisés, Leucate Voilerie en informe le client. Ce dernier accepte dès à présent de donner son consentement sur ces travaux supplémentaires par téléphone, SMS ou par mail.

ARTICLE 4 LIVRAISON ET DELAIS

En application des articles L111-1 3° et L216-1 du Code de la consommation, si applicables, Leucate Voilerie communique au client une date limite d'exécution de la prestation de service à réaliser en atelier sur le matériel.

Leucate Voilerie s'efforcera de respecter la date limite d'exécution de la prestation telle qu'indiquée au client. A défaut d'indication ou d'accord sur le délai, celui-ci ne saurait excéder trente (30) jours, sauf cas de force majeure.

Les horaires d'exécution indiqués sur le site internet de Leucate Voilerie, sur des affiches publicitaires ou sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, ou sur le devis sont donnés à titre purement indicatif. Leucate Voilerie fera ses meilleurs efforts pour exécuter les prestations indiquées sur le devis à la date indiquée, mais ne peut pas être tenue pour responsable en cas de dépassement raisonnable de l'horaire indiqué. En cas de retard de la part du client lors du dépôt ou l'envoi de son matériel, Leucate Voilerie se réserve le droit de refuser le matériel et/ou prévoira un nouveau rendez-vous pour la prise en charge du matériel.

Les clients seront informés par téléphone, SMS ou email lorsque leur matériel est prêt.

ARTICLE 5 GARDE DU MATERIEL

Le dépôt du matériel est accessoire à la prestation de réparation ou de contrôle du matériel. Sa facturation est incluse dans le montant de la réparation. Ce dépôt est fait dans le seul intérêt du client.

Leucate Voilerie apportera le plus grand soin à la conservation du matériel confié, et ce, conformément à l'article 1927 du Code civil. Aussi, en sa qualité de dépositaire, Leucate Voilerie apportera, dans la garde de la chose déposée, les mêmes soins qu'il apporte dans la garde des choses qui lui appartiennent.

Si le retrait du matériel réparé est prévu directement à l'atelier, Leucate Voilerie supporte la responsabilité de la garde du matériel réparé durant 2 mois à dater de la date du dépôt par le client, sauf cas de force majeure. Au-delà des 2 mois de garde, Leucate Voilerie n'est en aucun cas responsable en cas de détérioration du matériel stocké comme l'incendie, le vol ou la détérioration. Si le retrait est prévu en dehors de l'atelier, la garde du matériel est assumée intégralement par le client dès le moment où le matériel quitte l'atelier de Leucate Voilerie. Leucate Voilerie ne peut être tenue responsable en cas de dommages survenus durant le transport du matériel pour le compte du client.

ARTICLE 6 QUALITE DE LA PRESTATION ET GARANTIE

Leucate Voilerie garantit que la prestation demandée est réalisée conformément au devis accepté et signé par le client.

Les travaux sont effectués conformément aux règles de l'art.

Leucate Voilerie est soucieuse d'offrir le meilleur service à ses clients. C'est pourquoi nos réparations sont garanties 12 mois, sans préjudice de l'article 10 (concernant les boudins en PU et collages, voir article 10).

Ce qui est couvert par la présente garantie :

- tout défaut de réparation par nos soins ou défaut dans les matériaux fournis par Leucate Voilerie concernant une réparation effectuée par nos soins sur du matériel de kitesurf, wing, windsurf ou bateau.

Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie :

- le contrôle (préventif ou autre) du matériel
- toute réparation de valve ou de boudin en PU de kitesurf ou de wingfoil ou toute autre opération de soudure ou de collage (se reporter à l'article 10).
- tout type d'usure
- dommages environnementaux - températures élevées, soleil/UV, humidité, abrasion, sable et vent
- dommages causés par une mauvaise utilisation, les vagues, les collisions/impacts violents, les abus, la négligence, les erreurs d'utilisation, les objets étrangers
- dommages causés par une erreur d'assemblage ou de configuration par le client ou l'intervention d'une tierce personne
- réparations ou modifications non effectuées par Leucate Voilerie
- produits utilisés en dehors de leur utilisation prévue, y compris les charges lourdes/surcharge
- dommages causés par un défaut de conception de la part du concepteur ou du fabricant du matériel réparé.

Pour faire jouer la présente garantie, le client doit se rapprocher de Leucate Voilerie avant toute intervention par une tierce personne, à des

fins de constatation. Si Leucate Voilerie estime que le produit est couvert par notre garantie, Leucate Voilerie décidera de le réparer. Les pièces de remplacement et la main d'œuvre sont gratuites, les frais d'expédition restent en revanche à votre charge. Contactez-nous à l'adresse leucatevoilerie@gmail.com.

Pour ce qui est des biens vendus par Leucate Voilerie, Leucate Voilerie reste tenue par la garantie légale de conformité (article L217-4 du Code de la consommation) et la garantie contre les vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil (voir nos Conditions générales de **vente**).

ARTICLE 7 RESPONSABILITE

La pratique du bateau, du kitesurf, du wingfoil ou la planche à voile ou tout autre sport tel que décrit à l'article 1^{er} sont des sports à risques que les clients exercent sous leur seule responsabilité. En conséquence, la responsabilité de Leucate Voilerie ne pourra pas être mise en œuvre si le matériel réparé est lié à un accident avec son propriétaire ou une tierce personne, et ce même en cas d'application de la garantie prévue à l'article 6 ou à l'article 10 des présentes conditions générales.

Nous réparons le matériel dans les règles de l'art mais nous ne sommes pas responsables du matériel réparé en aucune manière.

Le client peut demander à Leucate Voilerie des renseignements sur les prestations réalisées ou que les pièces usagées de son matériel lui soient remises. Cette demande doit toutefois être précisée *avant* l'acceptation du devis réparation.

Afin de garantir la sécurité de ses clients, Leucate Voilerie s'engage à mettre en garde le client lorsque ses prestataires ont pu observer, dans le cadre de la prestation et dans la mesure du possible, des éléments que Leucate Voilerie estime devoir être portés à la connaissance du propriétaire. En aucun cas cela ne signifie que le matériel a fait l'objet d'un contrôle exhaustif.

Il incombe au client de prendre connaissance des informations qui figurent éventuellement sur la facture ou qui ont été portés à sa connaissance lors de la remise du matériel par tout autre moyen et d'en observer les recommandations.

En tout état de cause, Leucate Voilerie ne peut également pas être tenue responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les produits livrés (notamment manque à gagner, perte d'une chance, perte de réputation, etc.).

En tout état de cause, la responsabilité de Leucate Voilerie ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

ARTICLE 8 PAIEMENT

Sauf contre-indication exprimée sur le devis établi par Leucate Voilerie et signé par le client, les prestations commandées doivent être payées comptant avant que le client ne récupère son matériel.

ARTICLE 9 DEFAT DE PAIEMENT – RETENTION - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

En cas de refus de paiement, Leucate Voilerie se réserve le droit d'exercer son droit de rétention sur ledit matériel, sans préjudice de son droit de réclamer des dommages et intérêts, soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution. Par non-paiement au sens de la présente clause, il faut entendre toutes les sommes dues et non encaissées par Leucate Voilerie. Le débiteur devra rembourser à Leucate Voilerie tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes non payées, y compris en cela une indemnité forfaitaire de 150 EUR, correspondant aux frais de dossier, sans préjudice de tout autre dommage et intérêt. Une pénalité de retard au taux d'intérêt annuel de 8,25% sera également appliquée en cas de non-paiement au sens de la présente clause. Lorsque les produits vendus ne sont pas intégralement payés, Leucate Voilerie s'en réserve la propriété jusqu'à complet paiement du prix en principal et des accessoires correspondants, en vertu de l'article 2286 du Code civil.

ARTICLE 10 CONDITIONS PARTICULIERES A LA REPARATION DE BOUDIN EN PU ET COLLAGES

Par dérogation à l'article 6 des présentes Conditions générales, les réparations de boudins en PU (boudins bord attaque kitesurf / wing, boudins latte kitesurf / wing) ou toute autre opération de soudure ou de collage de quelque nature que ce soit (par exemple, valves, néoprène,

Dacron) bénéficient d'une garantie réduite à une durée de 1 mois. Cette garantie concerne les défauts suivants :

- Fuite constatée au niveau de la réparation effectuée par Leucate Voilerie

La garantie sera systématiquement refusée dans les cas suivants:

- Montage sans utilisation de talc.

- Hernie d'une latte entre la valve et le bord d'attaque.

- Hernie d'une latte ou d'un bord d'attaque à son extrémité résultant d'un oubli de fermeture du velcro ou de la fermeture éclair.

- D'une manière générale toutes les hernies résultant d'une mauvaise mise en place ou d'une détérioration de l'enveloppe externe de l'aile.

- Trous divers sur le boudin dus à une agression extérieure.

- Tout type d'usure

- Dommages environnementaux - températures élevées, soleil/UV, humidité, sable et vent

- Dommages causés par une mauvaise utilisation, les vagues, les collisions/impacts violents, les abus, la négligence, les erreurs d'utilisation, les objets étrangers

- Dommages causés par une erreur d'assemblage ou de configuration par le client ou l'intervention d'une tierce personne

- Réparations ou modifications non effectuées par Leucate Voilerie

- Produits utilisés en dehors de leur utilisation prévue, y compris les charges lourdes/surcharge

- Dommages causés par un défaut de conception de la part du concepteur ou du fabricant du matériel réparé.

Demande en garantie :

Merci de nous envoyer directement un mail à l'adresse leucatevoilerie@gmail.com en décrivant rapidement le problème rencontré et joignez les éléments suivants :

- Plusieurs photos comprenant une vue d'ensemble, le (les) endroit(s) défectueux

- Une copie de la facture ou du devis

Suivant le cas nous pourrions être amenés à vous demander de nous retourner le boudin. Si Leucate Voilerie estime que votre produit est couvert par la présente garantie, Leucate Voilerie décidera de le réparer. Les pièces de remplacement et la main d'œuvre sont gratuites, les frais d'expédition restent en revanche à votre charge.

ARTICLE 11 RECLAMATIONS

Le Client est tenu de contrôler la prestation livrée immédiatement au moment de la remise ou de la livraison, afin de vérifier sa conformité avec le devis et la présence de dommages visibles au terme d'un examen attentif et scrupuleux.

Si les biens présentent des signes visibles d'endommagement, le client est tenu de refuser les biens livrés ou de ne les accepter que moyennant une réserve écrite contresignée par Leucate Voilerie.

A défaut de refus ou de réserve écrite contresignée, le client est censé avoir accepté la prestation comme étant conforme, en qualité et quantité, à ce qui était prévu.

Pour toute réclamation, le client peut contacter Leucate Voilerie au 04 68 48 83 59 du lundi au vendredi de 10 h à 18 h ou via leucatevoilerie@gmail.com.

En cas d'échec de ce processus, conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le client a la possibilité de saisir gratuitement un médiateur agréé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation, afin de lui soumettre toute réclamation liée à un achat d'un produit en magasin ou à la réalisation d'une prestation de service, introduite au cours des douze (12) derniers mois. La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

Le client ne peut jamais, sous prétexte de réclamation formulée par lui à l'encontre de Leucate Voilerie, retenir tout ou partie des sommes dues par lui à cette dernière, ni opérer une compensation.

ARTICLE 12 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Nous collectons vos informations nominatives pour la gestion de vos commandes et le suivi de nos relations commerciales. Elles peuvent être retransmises à nos partenaires exclusivement pour l'exécution de vos commandes, conformément aux présentes conditions générales

Leucate Voilerie s'engage à préserver la confidentialité des informations éventuellement fournies en ligne par l'internaute. Toute information personnelle que l'internaute serait amené à transmettre à Leucate Voilerie pour l'utilisation de certains services est soumise aux

dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Libertés du 06 janvier 1978.

L'internaute dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courrier à notre adresse.

ARTICLE 13 PROPRIETE INTELLECTUELLE

En accord avec les lois régissant la propriété des droits de propriété intellectuelle ou autres droits similaires, tous les éléments, marques, dessins, modèles, logos, graphiques, tous types de supports sur des média connus ou à venir, ... ainsi que leur compilation sont la propriété exclusive de Leucate Voilerie. Leucate Voilerie est et demeure le titulaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle sur ses produits et services livrés.

La reproduction, la transformation ou l'utilisation de tout ou partie de ces éléments est soumise à autorisation préalable et écrite de Leucate Voilerie. Toute reproduction et toute utilisation de copies réalisées à d'autres fins étant expressément interdites. Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle.

Il est également interdit de copier, modifier, créer une oeuvre dérivée, inverser la conception ou l'assemblage ou de toute autre manière tenter de trouver le code source (à l'exception des cas prévus par la loi), vendre, attribuer, sous-licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout droit afférant à ces éléments. De même, il est également interdit de modifier le logiciel ou d'utiliser des versions modifiées des logiciels et notamment (sans que cette énumération soit limitative) en vue d'obtenir un accès non autorisé au service et d'accéder au site par un autre moyen que l'interface qui vous est fournie par Leucate Voilerie à cet effet. Leucate Voilerie se réserve le droit de demander des dommages et intérêts en cas de (tentative de) contrefaçon et plus généralement d'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE 14 TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions de Narbonne.

La loi française est la seule applicable.

Conditions générales de vente

Version du 16 avril 2022

www.leucatevoilerie.com est un service de Leucate Voilerie. Leucate Voilerie est le nom commercial des l'Entreprises Individuelles Christophe Perraudin, Franck Glowick et Samuel Delcominette.

Siège social : 14 Zone Activités, 11370 Leucate

SIRET : 413 095 902 00032

SIRET : 39396049700039

SIRET : 90302282000018

Tél: 04 68 48 83 59

Tél: 06 21 43 06 33

Courriel: leucatevoilerie@gmail.com

Année de création : 2005

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations des l'Entreprises Individuelles Christophe Perraudin, Franck Glowick, et Samuel Delcominette sous le nom commercial Leucate Voilerie (ci-après **Leucate Voilerie**) et de tout client, dans le cadre de réparations proposées sur le site internet www.leucatevoilerie.com ou en atelier (entre-autres : kitesurf, wingfoil, bateau, windsurf, char à voile, parapente, ou et tout accessoire de ce matériel ou autre sport aérotracté ou autre sport de glisse). Toute prestation accomplie par Leucate Voilerie implique(nt) donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Leucate Voilerie se réserve la possibilité de les adapter ou de les modifier à tout moment. Les conditions générales de réparation applicables sont celles en vigueur au jour de la date d'acceptation du devis et prévalent sur toutes versions antérieures ou postérieures.

ARTICLE 2 : PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés NET de TVA, conformément au régime prévu à l'article 293 du CGI. Ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de la commande. Le client ne peut jamais, sous prétexte de réclamation formulée par lui à l'encontre de Leucate Voilerie, retenir tout ou partie des sommes dues par lui à cette dernière, ni opérer une compensation. Leucate Voilerie se réserve le droit de modifier ses tarifs et / ou frais de transport à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

ARTICLE 3 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue :

- pour les commandes à enlever par le client à l'atelier, par carte bancaire ou en espèces, sur la base du devis établi par nous et accepté par vous ;
- pour les services à distance :
 - soit par chèque envoyé à Leucate Voilerie 14 Zone Activités 11370 Leucate Village, en indiquant au dos du chèque le numéro de la commande figurant sur le devis.
 - soit par virement bancaire sur le numéro de compte figurant sur le devis, en indiquant le numéro de la commande figurant sur le devis.

ARTICLE 5 : DROIT DE RETRACTATION DU CONSOMMATEUR APPLICABLE AUX MARCHANDISES VENDUES SUR LE SITE INTERNET DE LEUCATE VOILERIE

Conformément aux dispositions légales, dans les 14 jours qui suivent la réception de votre produit, vous pouvez exercer votre droit de rétractation en tant que consommateur. Vous n'avez pas à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Cette clause s'applique uniquement aux marchandises vendues sur le site de Leucate Voilerie à l'attention des consommateurs, et à l'exception :

- aux biens confectionnés sur votre demande ou nettement personnalisés, telles que, entre autres, la fabrication de voile ou de toile sur mesure ou la réparation de matériel, en ce compris, mais sans y être limités, réparation d'une déchirure de tissu sur une aile de kitesurf, de windsurf, de wingfoil, réparation et / ou révision d'une barre de kitesurf.
- à la vente de tissu, cordage à la coupe
- aux biens indissociables d'autres articles, tels que entre-autre, le remplacement d'une partie d'une barre de kitesurf.

Modalités d'exercice :

Le simple renvoi du bien sans déclaration ou le refus de prendre livraison ne suffisent pas à exprimer votre volonté de vous rétracter. Vous pouvez utiliser le formulaire disponible à l'Annexe 3 ou tout autre formulaire conforme aux dispositions légales.

En exerçant votre droit de rétractation, vous vous engagez à nous retourner le produit au plus tard dans les 14 jours suivant l'envoi de votre rétractation. Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous contacter par email à l'adresse leucatevoilerie@gmail.com.

Vous devez payer les sommes suivantes :

1° Coûts directs de renvoi ;

2° Frais supplémentaires de livraison des biens si vous avez choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison proposé habituellement par Leucate Voilerie ;

3° Coûts fixes et proportionnels de la prestation de service dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation à votre demande expresse.

Leucate Voilerie vous rembourse au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date à laquelle nous avons été informé de votre décision de rétractation, sauf retard justifié.

Toutefois, pour une vente de biens, Leucate Voilerie se réserve le droit de différer le remboursement jusqu'au jour de récupération des biens ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition des biens.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Nous collectons vos informations nominatives pour la gestion de vos commandes et le suivi de nos relations commerciales. Elles peuvent être retransmises à nos partenaires exclusivement pour l'exécution de vos commandes, conformément aux présentes conditions générales,

Leucate Voilerie s'engage à préserver la confidentialité des informations éventuellement fournies en ligne par l'internaute. Toute information personnelle que l'internaute serait amené à transmettre à Leucate Voilerie pour l'utilisation de certains services est soumise aux dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Libertés du 06 janvier 1978.

L'internaute dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant, qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courrier à notre adresse Leucate Voilerie 14 Zone Activités 11370 Leucate Village.

ARTICLE 7 : RETARD DE PAIEMENT DE LA PART D'UN PROFESSIONNEL

Sauf préjudice des limites prévues par la loi, conformément aux articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du Code de commerce, en cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises ou services livrés au jour de la réception, l'acheteur doit verser à leucatevoilerie.com une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Si le client est un consommateur, les dispositions légales s'appliquent et le présent article n'est pas applicable. L'article 9 reste quant à lui applicable quelle que soit la qualité (professionnel ou consommateur) du client.

ARTICLE 9 : CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent le jour de la réception, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Leucate Voilerie.

ARTICLE 10 : RESERVE DE PROPRIETE

Les produits objets du présent contrat sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Leucate Voilerie conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires, sans préjudice de son droit de réclamer des dommages et intérêts, soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Leucate Voilerie se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. Il est précisé que, dès la livraison des produits, le client supportera les risques de pertes, de vol ou de détérioration.

ARTICLE 11 : LIVRAISON

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le client dégage Leucate Voilerie de tout engagement relatif aux délais de livraison et ne saurait prétendre au paiement d'une quelconque indemnité :

- dans le cas où les renseignements à fournir par le client ne seraient pas données en temps voulu ;
- dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le client ;
- en cas de force majeure ou d'intempéries.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

La responsabilité de Leucate Voilerie est celle définie par la Loi. Leucate Voilerie ne saurait être tenue responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les produits livrés (notamment manque à gagner, perte d'une chance, etc.).

La pratique du bateau, du kitesurf, du wingfoil ou la planche à voile ou tout autre sport tel que décrit à l'article 1^{er} sont des sports à risques que les clients exercent sous leur seule responsabilité.

En tout état de cause, la responsabilité de Leucate Voilerie ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

ARTICLE 13 : CONDITIONS PARTICULIERES A LA VENTE DE BOUDIN EN PU POUR LE KITESURF

Les boudins en PU vendus bénéficient d'une garantie de 3 mois à compter du jour de la réception par le client.

Cette garantie concerne les défauts suivants :

- Fuites sur une soudure défectueuse
 - Décollement d'une valve ou fuite au niveau d'une valve
- Le garant sera systématiquement refusée dans les cas suivants :
- Tout type d'usure
 - Montage sans utilisation de talc
 - Hernie d'une latte entre la valve et le bord d'attaque
 - Hernie d'une latte ou d'un bord d'attaque à son extrémité résultant d'un oubli de fermeture du velcro
 - D'une manière générale toutes les hernies résultant d'une mauvaise mise en place ou d'une détérioration de l'enveloppe externe de l'aile
 - Trous divers sur le boudin dus à une agression extérieure.
- Demande en garantie :

Pour bénéficier de la présente garantie, vous devrez nous envoyer directement un mail à l'adresse leucatevoilerie@gmail.com en décrivant rapidement le problème rencontré et joindre les éléments suivants :

- Plusieurs photos comprenant une vue d'ensemble, le (les) endroit(s) défectueux
- Une copie de la facture

Suivant le cas, nous pourrions être amené à demander le retour du boudin. Le cas échéant, Leucate Voilerie supportera les frais de port et mettra tout en œuvre pour solutionner le problème dans les plus brefs délais.

Conformément à l'article L. 111-1 du Code de la consommation, nous vous rappelons que vous bénéficiez également des garanties légales de conformité (article L.211-4 à L.217-14 du Code de la consommation repris en Annexe 1) et des vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil repris en Annexe 2).

ARTICLE 13 PROPRIETE INTELLECTUELLE

En accord avec les lois régissant la propriété des droits de propriété intellectuelle ou autres droits similaires, tous les éléments, marques, dessins, modèles, logos, graphiques, tous types de supports sur des média connus ou à venir, ... ainsi que leur compilation sont la propriété exclusive de Leucate Voilerie. Leucate Voilerie est et demeure le titulaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle sur ses produits et services livrés. La reproduction, la transformation ou l'utilisation de tout ou partie de ces éléments est soumise à autorisation préalable et écrite de Leucate Voilerie. Toute reproduction et toute utilisation de copies réalisées à d'autres fins étant expressément interdites. Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle.

Il est également interdit de copier, modifier, créer une oeuvre dérivée, inverser la conception ou l'assemblage ou de toute autre manière tenter de trouver le code source (à l'exception des cas prévus par la loi), vendre, attribuer, sous-licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout droit afférant à ces éléments. De même, il est également interdit de modifier le logiciel ou d'utiliser des versions modifiées des logiciels et notamment (sans que cette énumération soit limitative) en vue d'obtenir un accès non autorisé au service et d'accéder au site par un autre moyen que l'interface qui vous est fournie par Leucate Voilerie à cet effet. Leucate Voilerie se réserve le droit de demander des dommages et intérêts en cas de (tentative de) contrefaçon et plus généralement d'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE 14 : TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Narbonne.

ANNEXE 1 : DISPOSITIONS DU CODE DE LA CONSOMMATION CONCERNANT LA GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-6

Le vendeur n'est pas tenu par les déclarations publiques du producteur ou de son représentant s'il est établi qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître.

Article L211-7

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de six mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire.

Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Article L211-8

L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

Article L211-9

En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien.

Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

Article L211-10

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.

La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 211-9 ne peut être mise en oeuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche. La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

Article L211-11

L'application des dispositions des articles L. 211-9 et L. 211-10 a lieu sans aucun frais pour l'acheteur.

Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.

Article L211-12

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L211-13

Les dispositions de la présente section ne privent pas l'acheteur du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du code civil ou toute autre action de nature contractuelle ou extracontractuelle qui lui est reconnue par la loi.

Article L211-14

L'action récursoire peut être exercée par le vendeur final à l'encontre des vendeurs ou intermédiaires successifs et du producteur du bien meuble corporel, selon les principes du code civil.

ANNEXE 2 : DISPOSITIONS DU CODE CIVIL CONCERNANT LA GARANTIE CONTRE LES VICES CACHES

Article 1641

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Article 1642

Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

Article 1643

Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

Article 1644

Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

Article 1645

Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.

Article 1646

Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

Article 1647

Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents.

Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur.

Article 1648

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.

Article 1649

Elle n'a pas lieu dans les ventes faites par autorité de justice.

ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE RETRACTATION POUR EXERCER LE DROIT DE RETRACTATION APPLICABLE AUX MARCHANDISES VENDUES SUR LE SITE DE LEUCATE VOILERIE

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Annulation de commande (articles L.121-21 et suivants du Code de la Consommation) – si vous souhaitez annuler cette commande, vous pouvez utiliser ce formulaire.

Conditions :

- Complétez et signez ce bon de rétractation,

- Envoyez-le par lettre recommandée avec accusé de réception à Leucate Voilerie, Zone Activités 14 11370 Leucate Village ou par email à l'adresse leucatevoilerie@gmail.com

- Expédiez-le au plus tard le 14^{ème} jour qui suit la réception de votre produit

Je soussigné(e) (Nom,Prénom) :
.....

Adresse :
.....
.....

Déclare annuler ma commande ci-après :

Commande du :
.....

N° de devis :
.....

Description :
.....

Signature du Client :

Bon de rétractation à envoyer complété et signé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email (leucatevoilerie@gmail.com) sous 14 jours à partir du jour de la réception de la commande

